# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

# SYNDICAT C.G.T.
# DES TERRITORIAUX DU MANS
# Centre Communal d'Action Sociale

Lettre pétition à l'attention de

***Monsieur Damien PICHEREAU***
***Député de la Sarthe***

Les personnels des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile ainsi que les agents des Ehpa du CCAS de la Ville du Mans, signataires de cette pétition, réclament sans plus attendre, le versement du complément de traitement indiciaire d'un montant mensuel de 183 € nets, à l'instar de celui appliqué depuis le 1er septembre au personnel des Ehpad.

Cette mesure inéquitable, crée des disparités, en fonction de leur affectation, entre des agents de même catégorie, de même cadre d'emploi, assurant les mêmes missions auprès d'usagers seniors ou de personnes handicapées. C'est inacceptable !

**Même métier, même rémunération !**

Alors que la majorité présidentielle, à laquelle vous appartenez, prône, haut et fort le maintien à domicile des personnes âgées, elle met en œuvre une mesure nationale grandement injuste et défavorable à ce champ professionnel. Elle risque, de plus, d'engendrer une désertion massive d'un secteur d'activité qui, déjà, peine à recruter. Les acteurs du domicile et des Ehpa, invisibles, bien que très investis et indispensables à nos ainés, méritent la même reconnaissante et la même revalorisation salariale que celle octroyée aux agents des Ehpad.

Nous sommes persuadés de l'attention que vous porterez à notre revendication et que vous mettrez toute votre diligence pour la relayer à qui de droit. Nous vous en remercions par avance.

| NOM | PRÉNOM | SECTEUR D'ACTIVITÉ | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |